

News Release

Secretary of
State for
External Affairs



Communiqué

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

N° 297

1992

Le 30 décembre 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

M^{ME} McDOUGALL ANNONCE DES MODIFICATIONS AUX ACTIVITÉS LIÉES AUX PASSEPORTS

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui un ensemble de mesures visant à accroître la sécurité des activités des bureaux des passeports. Ces mesures renforceront la sécurité et le contrôle de la qualité des passeports canadiens, tout en maintenant la qualité du service fourni actuellement aux Canadiens.

Les mesures seront appliquées sur une période de deux ans, ce qui permettra d'en évaluer de façon constante l'efficacité ainsi que les répercussions sur le service au public. Voici en quoi elles consistent : modification de la liste des personnes habilitées à signer des demandes en tant que garants, accroissement du nombre de comparutions en personne, ouverture de nouveaux bureaux des passeports, conservation des preuves de citoyenneté pendant le traitement des demandes, hausse des frais d'obtention de passeports et de documents de voyage canadiens.

«Le Bureau des passeports continue d'accorder la priorité à la sécurité. Je suis sûre que les mesures annoncées aujourd'hui empêcheront l'utilisation frauduleuse du passeport canadien, a déclaré M^{me} McDougall. Ces mesures établissent un équilibre entre la sécurité et le service au public tout en maintenant la réputation internationale du passeport canadien.»

À partir du 1^{er} janvier 1992, le coût d'un passeport canadien et d'une lettre de voyage passera de 25 à 35 \$, et le coût des certificats d'identité pour les résidents permanents qui souhaitent voyager à l'étranger, de 25 à 75 \$. Cette hausse des droits aidera à payer les coûts des services liés aux

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

passports canadiens et aux mesures de sécurité accrues. La dernière hausse est survenue le 1^{er} janvier 1988.

- 30 -

Pour plus de renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Mesures visant à accroître la sécurité des activités liées aux passeports et accroissement des frais

Renseignements de base

Un examen interne des pratiques de sécurité du Bureau des passeports a été mené afin de régler la question des faux passeports canadiens. Cet examen a révélé qu'il fallait accroître les mesures de sécurité pour préserver l'intégrité du passeport canadien et assurer la sécurité des Canadiens qui voyagent à l'étranger.

Les mesures touchant le Bureau des passeports répondront aux préoccupations actuelles et accroîtront la sécurité du document. Il s'agit notamment d'améliorer les techniques de vérification comme la conservation des documents personnels pendant le traitement et d'accroître le nombre de comparutions en personne, ce qui permettra aux employés du Bureau des passeports de confirmer les renseignements inscrits sur le formulaire et de déterminer si le requérant est de bonne foi. En outre, la liste des garants sera réexaminée pour radier les groupes dont la présence n'est plus pertinente et réduire les chances pour que les requérants ne soient identifiés que par des documents d'affaires.

En 1992, cinq bureaux des passeports seront ouverts dans des villes de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario. Ces nouveaux bureaux fourniront le service de qualité déjà offert aux Canadiens et compenseront l'accroissement du nombre de comparutions en personne de requérants d'âge adulte.

Le coût d'un passeport canadien et d'une lettre de voyage passera de 25 à 35 \$, et le coût des certificats d'identité pour les résidents permanents qui souhaitent voyager à l'étranger, de 25 à 75 \$. Cette hausse permettra le recouvrement total des coûts liés à la délivrance des passeports et des lettres de voyage. En 1990-1991, les bureaux des passeports ont émis en tout environ 6 500 certificats d'identité et lettres de voyage ainsi que 1,2 million de passeports.

Les nouveaux frais se comparent avantageusement à ceux exigés par d'autres pays pour des passeports valides pour 5 ans, par exemple 115 \$CAN au Japon, 60 \$ au Mexique et 70 \$ en France. Aux États-Unis, il faut payer 65 \$US pour obtenir un passeport valide pour 10 ans.

Par ailleurs, le Bureau des passeports examinera constamment les mesures de sécurité pour évaluer leurs effets généraux sur le grand public et déterminer si elles améliorent le processus de délivrance des passeports.